

Preuve et attestation de développement professionnel

Référent ÉKIP 2 - Architecte



Description:

Le niveau Architecte amène la personne apprenante à s'approprier les contenus du référent ÉKIP présentés au niveau Explorateur, par l'entremise d'une pratique guidée. Deux parcours (niveaux préscolaire-primaire VS secondaire) sont possibles, dans ce niveau. Ceux-ci sont similaires et présentent les mêmes contenus, mais les exemples sont adaptés au niveau scolaire.

Badge attribué à : Chantal Falardeau

<https://www.cadre21.org/membres/eed6afcf3acc817754445125>

Date d'obtention : 2026-07-05 16:56:38

Preuve et attestation de développement professionnel

Référent ÉKIP 2 - Architecte

1 - Réflexion sur l'impact : En quoi l'utilisation du processus de planification et de mise en œuvre permet-elle d'optimiser les actions visant le développement global des jeunes?

Le processus Ékip assure une intervention structurée, cohérente et basée sur des besoins réels. L'analyse s'appuie sur des données observables et sur une compréhension partagée des besoins des jeunes. Le processus permet aussi de cibler des priorités d'action pertinentes et ce, en collaboration avec tous les acteurs des milieux de vie des jeunes.

2 - Réflexion sur l'expérience : Quelles sections du référent ÉKIP vous permettent de valider ou de bonifier vos pratiques?

Le portrait de situation permet de valider la pertinence des actions.

La planification des actions contribue à bonifier les pratiques en nous amenant à préciser les objectifs, à choisir des stratégies reconnues et à assurer la cohérence.

La mise en œuvre permet de valider la qualité des actions.

L'évaluation et l'ajustement nous permet d'analyser si nos actions sont porteuses et d'apporter des ajustements si nécessaire.

3 - Retour sur l'activité : En quoi la concertation entre le personnel scolaire, la famille et les partenaires de la communauté (réseau de la santé et des services sociaux, réseau communautaire, etc.) bonifie-t-elle les actions de promotion de la santé et de prévention?

Cette concertation permet une meilleure compréhension globale des besoins et assure une approche cohérente, complémentaire et adaptée aux besoins des jeunes.